Rien n'est encore décidé définitivement Rien n'est encore décidé définitivement au sujet do la candidature de M. de Lesseps à Marseille. Mais on m'assure que le promotour du canal de Suez se présentera sans avoir l'appui officiel du gouvernement; il n'invoquerait auprès des électeurs que le souvenir des services rendus. Pourtant il est certain que la candidature de M. de Lesseps ne peut pas être désagréable au gouvernement, et il pourrait se foire qu'il fût appuyé par lui au second tour du scrutin, l'administration ne voulant pas intervenir au premîer.

Le Paus dément avec une certaine vi-

Le Pays dément avec une certaine vi-vacité un bruit d'après lequel M. de Casvacitè un bruit d'après lequel M. de Cassagnae, dans un entretien particulier avec l'Empereur, lui aurait conscillé d'abdiquer et d'exercer simplement la régence afin de rendre plus facile la transition d'un règne à l'autre. Le Pays n'avait pas besoin de publier ce démenti : personne m'aurait jamais pensé que l'Empereur avait demandé des conseils à M. Granier de Cassagnae sur ca suiet. avait demandé des consei de Cassagnac sur ce sujet.

Divers bruits de modifications ministé-Divers bruits de modifications ministérielles circulent de nouveau : ils n'ont, je crois, pour origine que la présence simultanée à Compiègne de M. Rouher et de M. de Saint-Paul. Mais on me dit que l'hôte actuel de l'Empereur est M. Calley Saint-Paul que l'on appelle dans le Moniteur M. de Saint-Paul, le beau-pere du général Fleury, et non pas M. de Saint-Paul du ministère de l'interieur.

du ministère de l'interieur.

Un mot que l'on préte à M. Thiers. En voyant réunies à Augerville, lundi, un certain nombre de notabilités de nos anciennes assemblées, M. Thiers aurait dit : < qu'on prétende maintenant qu'il n'y a plus de parlementarisme. Le mot n'est pas tout à fait juste ; il y a encore des parlementaristes, ceux du passé et ceux de l'avenir, mais il n'y a pas de parlementarisme.

A propos de mot, il faut citer celui de M. de Bismark: on vantait devant lui a la Chambre le libéralisme de l'Autriche: il répondit que les gouvernements libéraux sont comme les dames « les plus jeunes, ajouta-t-il, sont ceux qui plaisent le plus.

Le Siècle, dans son bulletin, déclare qu'il va donner deux bonnes nouvelles : la première, c'est que Gariboldi ne doit pas retourner en Amérique ; la seconde, c'est que 'Mazzini « l'illustre patriole, » est en pleine convalescence. Je vous signale le fait parce que le Siècle ne rapporte ces nouvelles qui ne sont guère gnale le fait parce que le Siècle ne rapporte ces nouvelles qui ne sont guère
neuves que pour accentuer la ligne politique qu'il suit depuis quelques jours.
Encore quelque temps et si M. Havin revenait au monde, il ne reconnaîtrait plus
son journal; il est vrai qu'on lui a beaucoup reproché dans le parti démocratique
ses complaisances pour le gouvernement,
et que pareil grief ne pourra pas être
élevé contre la direction qui a remplacé
celle du député de la Manche. Le Siècle
va prendre, et c'est déjà fait, la nuance
de l'Avenir national.

On dit que la cour ne reviendra pas à Paris le 16, parce que les appartements des Tuileries ne sont pas encore prêts : elle ne rentrerait que pour les fêtes de Noël. Par conséquent, les réceptions ne commenceront qu'après les fêtes de jan-

Il sera impossible que les officiers de la garde mobile de la Seine assistent aux réceptions du fer janvier : d'abord ils 'ne pas encore nommés ; ensuite, quand même ils seraient nommés d'ici à quelques jours ils n'auraient plus le temps de se faire

lui, le gobelet seul ; il rougit légèrement, fronça le sourcil, hésita, puis, par un suprème effort de condescendance et d'humilité pour l'homme auquel il devait peut être la vie de son cofant, il prit le gobelet, mais il trempa à peine ses lèvres, et le replaça sur la table sans l'avoir presque touché.

touché.
Frédéric regardait son père avec une expression de douleur et de reproche dans les peux et devenait, alternativement, rouge et pâle. Le capitaine paraissait ne rien voir ; au fond, il était cruellement embarrassé, tout en tordant sa moustache avec opiniètreté et en battant la diane sur le bord de la table. Il ne voulait pas être grossier et il prétendait se montrer digne; au bout d'un moment, néanmoins, il en vint à se dire qu'il s'était conduit comme un brutal et comme un sot:

— Gertrude, cria-t-il, deux verres!

La bonne femme ne se llt pas attendre; elle comptait, non sans quelque raison peut-être, sar les seductions du vin chaud la douceur du sucre et des épices, pour dissiper l'ancienne froideur et réconcifier les amis. embarrassé, tout en tordant sa moustach

les amis.
Le capitaine remplit les deux verres,
et approcha le sien de celui du profes-

Vous u'aimez pas boire seul, dit-il, — Yous n'armez pas boire seul, dit-il, en effet, cela ne peut pas être agréable à un galant humme. Mais sengez que vous avez besoin de vous réchauffer, après cette infernale pluie. A votre santé, mon-sième.

sieur.

— Monsieur, merci, repondit Gervinus avec une monece de satisfaction dans la voix, et avançant son gobelet.

Le capitaine, voyant les trois verres vi des, s'empressa de les remplir. Il y eut

habiller et équiper avant la fin de l'an-

née.

Le corps de Rossini sera transporté en Italie, on ignore encore s'il sera inhumé à Pesano, ou placé au Panthéon de Florence. Si Madame veuve Rossini exige qu'on l'enterre à côté de son mari, il est évident que Madame Rossini, née Olympe Pellissier, ne peut prétendre à l'honneur de reposer elle-même dans les caveaux du Panthéon Italien. Rossini sera donc vraisemblablement enterré à Pesaro. Quelques journaux se montrent scandalisés de ce que Madame Rossini est très-pressée de vendre les œuvres du maëstro.

On dit que le jeune prince de Leuchten-

On dit que le jeune prince de Leuchten-berg qui doit prendre le nom de prince de Beauharnais se fixera en France.

M. Carmouche, l'auteur dramatique, vient de mourir. Il était né en 1797 d'une famille de robe, ruinée par la révolution ; il fut tour à tour peintre, orfèvre, burcaucrate, et se fit auteur parce que sa famille l'empècha de se faire acteur Ce fut un de nos plus féconds auteurs, car le nombre des ouvrages qu'il écrivit seul ou en collaboration s'élève à 250.

On annonce aussi la mort de Ch. Ba-taille. un boulevardier, tué par cette af-freuse maladie particulière au XIXe siècle le ramollissement. Il était depuis quelque temps dans une maison de santé; le corps seul vivait, l'intelligence était morte.

Le Theâtre Français vient de recevoir un drame en cinq actes et en vers de M Amigues, intitulé Maurice de Saxe.

Les aytistes du Vandeville joueront ce soir sur le théâtre de la cour à Compiègne la pièce en vogue *Miss Multon*, de MM.E. Nus et Belot.

Mile de la Périne, abandonnant son kiosque du boulevard, va débuter au théâ-tre Déjazet.

Nous lisons dans l'Electeur :

Nous lisous dans l'Electeur:

Byron nous a montré, dans un épisode d'un de ses poëmes, les officiers anglais, Wellington lui-même, arrachés aux charmes d'une fête et à l'enivrement d'un bal, par les premiers coups de canon de la campagne de Waterloo. Il paraît que les invités militaires de Compiègne, pourvus de commandements dans l'armée de Paris, ont du également s'arracher au spectacle enchanteur des tableaux vivants pour venir défendre, dans la journée du 3 décembre, l'Empire menacé par les ombres du cimetière Montmartre.

Quoit c'est un gouvernement fort qui a

Quoil c'est un gouvernement fort qui a eu cette estroyable peur ! A moins de scixante mille hommes sous les armes, il scixante mille hommes sous les armes, il ne jugesit pas pouvoir affronter cette journée mémorable! Que dis-je? le camp de Châlons, si l'on en croit des lettres particulières; des garnisons aussi éloignées que celle d'Arras, si nous en croyons le journal l'Ordre, étaient prêtes à marcher à la conquête des bords... de la Seine! Ne nous étonnons plus si M. de Bismark est complètement guéri.

Ne nous etonions plus si M. de Bismark est complètement guéri.

Après une pareille déconvenue il eût été de bon goût, peut-être de dire simplement : Le gouvernement, trompé par de faux avis, a cru à une agression contre laquelle il a dù se prémunir. Il s'applaudit de l'inutilité de ses précautions.

C'est à peu près ce langage qu'aurait tenu un ministère anglais si, après une semblable bèvue, il avait cru devoir encore affronter le parlement et garder les rênes du pouvoir. Mais ici on l'entend autrement. Avouer qu'on s'est trompé! avouer qu'on a eu peur! Jamais. N'est-il pas bien plus sage, bien plus habile, bien plus politique de faire croire à toute la France et à toute l'Europe, qu'après dix-sept ans de possession tranquille, le gouvernement impérial n'a pas trop de toute l'armée française pour se défendré contre ses puissants adversaires?

Jusqu'à ce jour, l'Empire disait: Mes ennemis sont une poignée, mes adhérents se comptent par millions. Qui le croira désormais si, contre cette prétendue poignée d'hommes, il fait marcher l'armée française tout entière, toujours pour la plus grande tranquillité de M. de Bismark?

Nous empruntons à l'Ordre, d'Arras.

Nous empruntons à l'Ordre, d'Arras, les lignes suivantes, en lui en laissant la responsabilité:

responsabilité:

• Comme complément des mesures militaires prises en vue de la journée du 3 décembre, nous pouvons annoncer de la façon la plus positive, que cinq compagnies du 3º régiment du génie, en garnison à Arras, avaient reçu l'ordre de se tenir prêtes à partir pour Paris au premier signal. Des officiers permissionnaires du même régiment avaient été rappelés, et la délivrance de toute permission aux officiers avait été provisoirement suspendue, d'après les instructions ministérielles.

L. Clarenc. »

CRONIHQUE DU JOUR.

Tandis que de petits écrivains qui se Tandis que de potits écrivains qui se croient des colosses, se posent en alhées, poursuivent dans le Figaro ou dans le Gaulois les croyances chrétiennes et catholiques, M. Guizot défend, lui, avec plus d'ardeur que jamais, la religion sans laquelle, disait Tocquevi'le, la liberté est impossible.

Malgré son grand âge, il conserve une rare vigueur de corps et d'esprit, avec toute sa prodigieuse mémoire. Il quittait le 40 novembre dernier, sa demeure du Val-Richer pour venir visiter l'église de Notre-Dame de Dozalé, édifice remarquable

élevé par le zèle infatigable du curé de la paroisse, M. l'abbé Durand.

M. Guizet a bien voulu s'asseoir à la table de M. le curé qui avait invité, pour honorer sa présence, quelques confrères et quelques laiques. L'hôte illustre a charmé les convives par l'expression de sentinents religieux qui convergent dans le sens da catholicisme. — On parlait des entreprises formées de nos jours, par le clergé, témérairement quelquefois, pour la construction ou la restauration des églises. M. Guizot s'est fait l'apologiste de ce zèle : « Vous autres prêtres, a-t-il dit, avet une animation éloquente, vous « avez la loi, c'est la foi qui vons conduit, et lors même qu'il y a eu impradence apparente, le succès finit toujours par « vous justifier... C'est ainsi que l'Eglise « catholique se soutient, heureusement pour la France et pour le monde... « Non, le clergé ne treut pas; non, la Papauté ne tombe pas... Pie IX a lait preuve d'une admirable sagesse, en « convoquant cette grande assemblée, « d'où sortira peut-étre le salut du monde: « car nos societés sont bien malades; « mais aux grands maux, les grands remédes. »

La mort héroïque de Baudin, la ré-ponse sublime qu'il a prononcée en tom-bant sur la barricade du 3 décembre 1851, pour la défense du droit et de la Constitu-tion, nous rappelle un mot, sublime aussi, qui fut prononcé par Jeanne, garçon tail-leur, on défendant la baricade du cloître Saint-Mery:

qui fut proncacé par Jeanne, garçon tailleur, on défendant la baricade du cloître
Saint-Mery;
Voici dans quelle circonstance:
Jeanne, à la tête de quelques braves,
se battait depuis vingt-quatre heures,
lorsque ses compagnons, noirs de poudre
et tous couverts de sang, s'adressant à
Jeanne, lui demendèrent du pain.
Jeanne, alors, se retourne comme un
lion furieux en disant: « Du pain ! vous
demandez du pain ! il est midi; à deux
heures nous serons tous morts! Vive la
République!»

ils mourarent tous, en effet, vîctimes de leur foi et de leur croyance è la liberté.

de leur foi et de leur croyance à la liberté.

Plusieurs journaux ont annoncé l'apparition d'un journal fondé par Victor Hugo. Nous recevons des détails prècis sur cette publication, qui paraîtra le fer janvier.

Ce journal aura pour titre : Journal des Exités. Il sera quotidien et coûtera, à Bruxelles, 5 centimes, à Londres, à Genève, à Florence, à Madrid, à Berlin, 40 centimes. En France, l'abonnement sera de 12 fr. par mois, trois mois 32 fr., six mois 60 fr., un au 110 fr. Il arrivera aux abonnés sous plis cacheté et aura le format d'une page du Petit Journal, papier de luxe, mais très-lèger.

L'administrateur, M. Rozès, qui dirige déjà la Lanterne, répond de l'exactitude; les principaux rédacteurs sont MM. Rogeard, qui se charge du bulletin politique, Rochefort, qui fera une courte chronique, bien entendu Victor Hugo, qui donnera des romans et des 'articles, ainsi que ses deux fils François et Charles Hugo. La correspondance parisienne est déjà confiée à un avocat du barreau de Paris et à un de nos confrères de la presse libérale, on comprendra le motif qui nous empêche de les nommer.

Des marchés passès avec des libraires de l'étranger assurent déjà à ce journal un tirage enorme. La maison Viesseux, de Florence, en prend cinq mille exemplaires pour jour pendant le premier mois; les frères Herminiez, de Madrid, en demandent aulant; Londres certainement consommera 20,000 numéros, et maintenant, dit le Journal de Paris, comptez ce que le reste de l'Europe achètera, sans oublier l'Amérique, car il ne faut pas sublier le grand attrait de cette publication, le roman inédit de Victor Hugo.

Dans une réunion où se trouvaient, il y y a peu de temps, trois Excellences : le marêchal Niel, M. Forcade de la Roquette et M. Duruy, une femme d'esprit, la comtesse d'A..., eut le succès de la soirée avec ce simple mot :

— Messieurs, demanda-t-elle aux ministres, quelle différence y a-t-il entre vous trois?

M. Niel douna sa langue aux chiens, exemple hignlôt suivi pur M de Forcade.

M. Niel douna sa langue aux chiens, exemple bientôt suivi par M. de Forcade de la Roquette, et, enfin, par M. Duruy, fort dépité de u'avoir rien trouvé.

— C'est que vous, monsieur Duruy, vous êtes le ministre de l'instruction; vous, monsieur le ministre des travaux publics, le ministre de la construction; et vous, monsieur le maréchal, le ministre de la destruction!

M. Emilo Blondet, de l'Eclipse, nous apprend que dans la rue Montagne aux herbes potagères, à Bruxelles, il a copié textuellement cette enseigne :

X..., chapelier, four sisseur particulier de M. HENRI ROCHEFORT.

Il faudrait savoir s'il en a reçu le brevet. Dans l'affirmative, ce serait d'une bouf-fonnerie abracadabrante!

pour toute la chripuone du jour : A. D ORMEUI

Les nouveaux Chemins de Fer du Nord de la France.

Le Conseil général doit, on le sait. Le Conseil general doit, on le sait, se réuntr le 4 janvier. Il aura vraisembla-ment à émettre son avis sur une question qui intéresse à un haut degré les intérêts commerciaux et financiers du départe-ment : celle des nouvelles voies ferjées,

qui doivent compléter notre réseau. Il est donc opportun de résumer la situation en comparant les prétentions finales des deux candidats à la concession : la Compagnie du Nord à la Compagnie franco-belge.

Nous nous trouvons actuellement en face de ces deux propositions :

— La Compagnie du Nord exige une garantie de 5 4;2 0,0 sur un capital de 200,000 fr. par kilomètre, soit 11,000 fr. d'intérêt ; plus, 14,000 fr. de frais d'exploitation. Total : 25,000 fr.

— La Compagnie franco-belge demande 5 1;2 0;0 sur un capital de 120,000 fr. par kilomètre, soit 6,600 fr. d'intérêt; plus, 8,400 fr. d'exploitation. Total : 15,600 fr.

Différence en faveur de la Compagnie franco-belge : 10,000 fr. par kilomètre.

Or, dans la garantie donnée à l'adjudicataire, l'Etat entre pour moitié ; l'autre moitié incombe au département. L'on va voir aisèment de quelle formidable complication, une décision prise à la légère, pourrait charger notre budget départemental.

Le nouveau réseau compte environ 300 kilomètres.

Le nouveau réseau compte environ 300 lomètres. kild

Le nouveau réseau compte environ 3C3 kilomètres.

Admettons que, au mépris de tous nos intérêts, on accepte sans les réduire les conditions de la Compagnie du Nord, et que, ce qui est tout à fait dans les limites du probable, la recette brute des nouvelles limites n'excède pas aunuellement 13,03 fr. par kilomètre. Les garants s verraiert débiteurs envers cette Compagnie de 10,003 fr. par kilomètre, soit d'une somme tolale de trois millions de francs à répartir entre l'Etat et le département; c'est-à-dire que celui-oi se trouverait grevé de quinze cent mille francs par an.

franes à réparlir entre l'État et le département; c'est-à-dire que celui-ci se trouverait grevé de quinze cent mille francs par an.

Si nous appliquons le même calcul à la Compagnie franco-belge, les chiffres se balancent, et nos chemins de fer ne nous coûtent pas un centime.

Il y a là ample matière à réflexion pour nos mandataires.

Assurément, ce n'est pas personnellement la Compagnie du Nord que nous repoussons ici, encore qu'il y ait toujours avantage à susciter des concurrences; ce que nous attaquons, ce sont ces prétentions extravagantes qui suffiraient à elles seules à démontrer les dangers du monopole. Car les différences que nous avons relevées n'ont pas d'autre cause que la prépondérance que cette Compagnie, arrivee presque à l'état de puissance, est accoutumée à exercer, et que pen à peu l'on s'est habitué à subir au point de ne plus la combaître. Il faut une occasion unique comme celle qui se présente en ce moment où une concurrence s'élève tout à coup, pour s'apercevoir des effets d'un tel monopole.

Ou ne saufait trop le dire, la concession da nouveau réseau est un marché, une affoire, rien d'autre; les offres et l'adjulication doivent se faire au grand jour et se conclure conformément aux intérêts publics. Or, dans l'état actuel deschoses, c'est à la Compagnie franco-belge que revient la préférence, par la raison que ses offres sont de deux cinquièmes plus avantageuses que celles de la Compagnie du Nord. Nous espérons donc que le Conseil général, dépositaire naturel de nos intérêts, formulera un vœu concluant dans ce sens, ou bien tendant à mettre la concession du nouveau réseau en adjudication pure et simple, comme cela se pratique pour tous les travaux publics.

Le secrétaire de la rédaction : H. Verly. (Echo du Nord.)

Conseil municipal de Roubaix Séance du 13 novembre 1868. Présidence de M. C. Descat, maire.

Absents: MM. J. Lagache, (empêché); Catteau, J.-B. Duburcq et Toulemonde Nollet (en voyage).

RÉCLAMATION SUR LA RÉCEITION DE L'ÉCOLE DU MOULIN.

M. Pierre Parent, élu secrétaire pour la session, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Après cette lecture, M. Létocart fait en ces terihas une protestation contre la dé-libération prise par le Conseil à propos de l'adoption des travaux et des comptes de l'Ecole du Moulin:

Je crois de mon devoir de protester contre l'insertion au procès-verbal de l'adoption des comptes de l'Ecole du Moulin, parce que cette question n'était pas à l'ordre du jour de la séance du 20 octobre, ainsi que le constate la convocation en date du 17 courant que j'ai entre les mains.

L'article 16 de la loi du 5 mai 1855 dit formellement qu'en cas de réunion extraordinaire, le Conseil ne peut s'occuper que des objets pour lesquels it a été spécialement convoqué.

Je prie, en conséquence, l'Administra-tion de renvoyer la discussion de cette affaire à une séance prochaine, afin de me permettre de présenter mes observations au Conseil.

M. LE MAIRE ne s'étonne nullement de cette protestation, puisqu'une lettre adres-sée par M. Létocart à M. le Préfet pour lui demander l'annulation de cette délibéra-tion, lui a été renvoyée en communication.

Plusieurs membres témoignent le désir d'en entendre la lecture.

M. LE Maine accède à cette demande :

A Monsieur le Préfet du Nord,
grand-officier de l'Ordre Impérial
de la Légion-d'Honneur. « Monsieur le Préfet, « J'ai l'honneur de vous exposer que ar votre arrêté du 13 octobre courant,

avez fait convoquer le Conseil me de Roubaix, pour traiter l'im question des chemins vicing on qui fera un jonr la gloire.

A Profitant de cette régnion, M. le Maire de Roubaix vous demande la per-mission d'y joindre d'autres sujets de dé-libération à présenter au Conseil.

"Un voyage m'ayant empêché d'assis-ter à cette séance, j'apprends à mon re-tour qu'une question entièrement étra-gère au programme que vous aviez ap-prouvé, avait été présentée au Conseil et qu'un vote approbatif en avait été la conséquence.

« Je le regrette et je proteste con'r cette délibération qui accèpte le règlemen définitif des comptes de la construction des Ecoles des Frères de la rue du Moulin

· Je vous prie, Monsieur le Préset, de l'annuser et de la renvoyer à notre dis-

cussion.

« 1º Parce que les sommes dépensée dans ces Écoles pour la construction d'immeuble, dépassent de près de 30 de celles approuvées par vois-mêmes lors de la présentation du devis.

la présentation du devis.

«2º Parce qu'un compte de démolitions s'élevant à fr. 3,449 y a été introduit sans que ces travaux avait été autorisés à être réglés sur une sèrie de prix qu'une pareit exegérée : On a dépense 3,449 r. pour 5,565 fr. de matériaux employés ; je réclame à cet égard une expertise pour le réglement de re compte.

« 3º Parce que des matériaux ont dispara sans qu'on c't pu justifier de l'entre de l'entre

emploi.

4 Parce que le réglement de comptes a été signé par deux conseillem municipaux soi-disent délégués avant l'approbation du Couseil municipal et que conséquemment leurs signatures ont et irrégulièrement apposées sur lesditt nières.

pièces.

« Ces quatre points me semblent asser graves, pour attirer votre attention; et comme vous voyez qu'ils n'ont pas échappé à notre contrôle, j'ose espérer que vour refuserez votre approbation à un act d'une illégalité aussi flagrante.

de Je vous remets incluse une note qui pourra vous donner quelques renseigne-ments sur la question.

· Veuillez, etc.

« LETOGART-DUVILL'ER. »

Réponse à cette lettre transmise par M. le Maire à M. le Préfet. « Roubaix, 9 novembre 1868.

Monsieur le Préfet,

4 Jai l'honneur de vous adresser ci-après les renseignements que vous me demandez au sujer de la lettre que M. Létocart, conseiller municipal de Roubais, vous a écrite le 2 du courant. « Je suivrai l'ordre indiqué dans cette

vous a écrite le 2 du courant.

Je suivrai l'ordre indiqué dans cette lettre:

41. Le procès-verbal de réception des travaux de construction de l'Ecole de la rue du Moulin, a été soumis au Conseil municipal le 9 octobre dernier. M. Duburcq, conseiller, membre de la commission de réception, n'syant pu assister à cette séance, chargea son collègue, M. Létocart, de proposer le renvoi de cette affaire à la séance suivante à l'effet de pouvoir produire diverses observations.

«M. Duburcq avait signé le procès-verbal de réception sans auvune réserpe.

«Le 20 du même mois, la commission de réception et l'administration; près avoir entendu les observations de M. Duburcq et les répouses qui y furent faites par M. le directeur des travaux, soumirent de nouveau le procès-verbal de réception au Conseil qui l'approuva à l'unanimité, M. Duburcq présent. M. Létocart était en effet absent à la séance, mais il n'avait nullement fait connaître son intention de produire personnellement des observations.

« 2. La délibération du Conseil a été appreuvée par vous M. le Préfet le .

nullement fait connaître son intention de produire personnellement des observations.

* 2. La délibération du Conseil a été approuvée par vous, M. le Préfet, le 21 octobre, ce qui a permis de solder définitivement l'entrepreneur.

* 3. L'excès de dépenses dont parle M. Létocart, est amplement justifié par le rapport dressé à ce sujet par M. le directeur des travaux municipaux et dont un exemplaire est ci-joint.

* 4. Les prix accordés à l'entrepreneur foisaient partie de la série de son entreprise, et le Conseil en avait confié l'exécution à l'entrepreneur après l'approbation du prejet.

* L'entrepreneur en est d'ailleurs réglé de même que des autres travaux.

* Le directeur des travaux à la satisfaction de la commission et de l'administration, comme le démontre le compto rendu précité.

* 6. Les conseillers municipaux qui ont procedé à la réception, ont élé délégués par moi, et j'ai cru aller au-devant des désirs de M. Létocart en choisissant pour cette opération les mêmes conseillers qui avaient surveillé les travaux.

* Leur signature a été d'ailleurs appesée après de sérieux examens, et avec l'offre faite par le directeur des travaux municipaux de se prêter à toute espèce d'examens ultérieurs touchant la régularité de ses actes, disposition qui a été maintenue et rappelée à M. Duburcq sur sa demande.

* La protestation de M. Létocart ne repose donc sur aucun motif sérieux; mon

sa demande.

« La protestation de M. Létocart ne repose donc sur aucun motif sérieux; mon
avis, puisque vous me le demandez, M. le
Préfet, est de la considérer comme non avenue.

« Vevillez, etc.

« Signé : C. DESGAT. >